

« Préambule » : lecture suivie

1 Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation¹, demandent d'être
2 constituées en Assemblée nationale.

3 Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme, sont
4 les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont
5 résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables¹ et
6 sacrés de la femme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les
7 membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs, afin que
8 les actes du pouvoir des femmes, et ceux du pouvoir des hommes, pouvant être à
9 chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus
10 respectés, afin que les réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des
11 principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution,
12 des bonnes mœurs, et au bonheur de tous.

13 En conséquence, le sexe supérieur, en beauté comme en courage, dans les
14 souffrances maternelles, reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de
15 l'Être suprême, les Droits suivants de la Femme et de la Citoyenne.

L'explication de texte

Introduction

[Contexte] Le siècle des Lumières est connu pour son climat d'effervescence intellectuelle. C'est dans ce climat de **remise en cause des préjugés et de l'obscurantisme** qu'Olympe de Gouges, très engagée, s'impose comme une **pionnière du féminisme**.

[Présentation du passage] Constatant l'injustice de la non-citoyenneté des femmes, en contradiction avec les principes d'égalité prônés par la Révolution, Olympe de Gouges publie le 14 septembre 1791 sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*, réécrivant le préambule de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* pour exposer ses objectifs.

Lecture expressive : quelques conseils

1. Adoptez un **ton sobre et solennel** permettant de mettre en valeur l'importance du message.
2. **Prêtez attention à la deuxième phrase, particulièrement longue et complexe.** Lors de la lecture, **pensez à marquer des pauses** là où le texte le permet,

¹ Inaliénable : qui ne peut être supprimé.

notamment entre les propositions subordonnées. Cela permettra de mieux souligner l'articulation de la pensée.

3. **Mettez en valeur les répétitions, notamment l'expression « afin que ». Ces répétitions ne doivent surtout pas passer inaperçues, car elles témoignent de l'importance et de l'universalité des revendications des femmes.**
4. Chaque but (« afin que... ») doit être énoncé avec la même force et dignité.
5. **Insistez sur la détermination de l'autrice : lors de votre lecture, faites ressortir l'aspect militant du texte.** Par exemple, quand il est question des « droits naturels, inaliénables et sacrés », insistez sur ces termes pour donner de la force à l'engagement de l'autrice.
6. **Pensez à bien marquer les pauses après des expressions-clés comme « sexe supérieur », « droits inaliénables et sacrés », « déclaration solennelle »** pour permettre à l'auditeur de bien saisir la portée de ces revendications.

[Problématique] Comment la réécriture d'un texte juridique essentiel permet-elle à Olympe de Gouges de faire avancer son combat pour l'égalité entre les sexes ?

[Annonce du plan]

- Lignes 1-2 : Nous verrons qu'Olympe de Gouges invite d'abord les femmes à se constituer en assemblée ;
- Lignes 3-12 : Elle cherche ensuite, dans une phrase longue, à légitimer le combat des femmes ;
- Lignes 13-15 : L'autrice conclut le préambule en revendiquant des droits collectifs.

Phrase 1 : « Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale. »

Gradation :

La phrase commence par une **gradation descendante** (« les mères, les filles, les sœurs »), qui englobe successivement les femmes dans leur rôle familial traditionnel, mais aussi dans un contexte politique. Le recours à cette énumération est significatif car il montre que, même en restant dans les rôles traditionnels (mères, filles, sœurs), les femmes sont légitimes à revendiquer leur place sur la scène publique. Cela reflète une vision d'un féminisme qui, à l'époque, s'inscrit encore dans un cadre socialement acceptable, celui de la famille.

Interprétation :

Cette phrase affirme que les femmes, en tant qu'actrices fondamentales de la société, ont une légitimité politique, qu'elles soient mères, filles ou sœurs.

En se présentant comme « **représentantes de la nation** », les femmes se placent sur un pied d'égalité avec les hommes dans la gestion du pays, réclamant leur droit à la représentation politique.

Le verbe « demandent » au présent souligne l'aspect urgent et immédiat de cette revendication. **La constitution en « Assemblée nationale » est essentielle : elle donnerait aux femmes la possibilité d'écrire des lois et donc de changer la société.**

Phrase 2 : « **Considérant que l'ignorance → et au bonheur de tous.** »

Ce deuxième mouvement forme **une seule et longue phrase**, oratoire et structurée autour d'une proposition principale : « [les femmes] ont résolu d'exposer [...] les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme » et de trois propositions subordonnées conjonctives de but, introduites par la conjonction de subordination « afin que ». Cette structure permet de rappeler efficacement les différents objectifs poursuivis par les femmes.

Anaphore :

La **répétition de « afin que »** marque une **anaphore** qui insiste sur les objectifs poursuivis par la *Déclaration*.

Chaque subordonnée commence par cette expression, ce qui renforce l'idée que la cause des femmes ne doit pas être marginalisée, mais intégrée et respectée de manière constante et systématique.

Parallélisme des constructions :

La phrase présente également un **parallélisme** dans la construction des propositions subordonnées :

- « afin que cette déclaration [...] leur rappelle leurs droits et leurs devoirs »
- « afin que les actes du pouvoir des femmes [...] en soient plus respectés »
- « afin que les réclamations des citoyennes [...] tournent toujours au maintien de la Constitution »

Ce parallélisme donne une structure régulière et équilibrée à la phrase, soulignant que chaque objectif est aussi important que le précédent.

Vocabulaire juridique et solennel :

Les termes « droits naturels, inaliénables et sacrés », « déclaration solennelle », « corps social », « pouvoir » et « citoyennes » sont tous issus du vocabulaire juridique de la *DDHC*.

Ces mots confèrent au texte une dimension solennelle, presque constitutionnelle, qui rappelle la **gravité** des enjeux soulevés par l'autrice. Ils permettent de présenter la

revendication des femmes comme une **exigence légitime et fondamentale** pour le bon fonctionnement de la société.

Répétition et insistance :

Le lexique utilisé est volontairement insistant, avec des termes comme « constamment », « sans cesse », « toujours » qui soulignent la **permanence** et le caractère indispensable de l'égalité des droits des femmes qu'O. de Gouges rappellera d'ailleurs dès l'article I.

La société, selon Olympe de Gouges, ne peut fonctionner harmonieusement que si les femmes sont traitées sur un pied d'égalité avec les hommes, constamment rappelées à leurs droits.

Figures d'opposition et de comparaison :

L'opposition entre « le pouvoir des femmes » et « le pouvoir des hommes », introduite par le comparatif « pouvant être à chaque instant comparés », est une figure qui vise à établir un équilibre entre les deux sexes.

Olympe de Gouges met ainsi en avant une **égalité complémentaire**, suggérant que le pouvoir des femmes doit être mesuré à l'aune du but de toute institution politique, soit le respect de l'égalité et de la justice.

Antithèse et réclamation :

Les termes « réclamations des citoyennes, fondées désormais sur des principes simples et incontestables » mettent en valeur la **rupture** avec le passé, en soulignant que les revendications des femmes reposent désormais sur des principes solides et indiscutables. Il y a donc une volonté de légitimer la cause des femmes et de la rendre irréfutable.

Interprétation :

Cette phrase est à la fois une critique des inégalités persistantes (les « malheurs publics » et la « corruption des gouvernements ») et une affirmation du **droit des femmes à l'égalité politique et sociale**.

La structure logique de la phrase, avec ses objectifs précis et ses répétitions, accentue le sérieux de la revendication féminine. Les femmes doivent être constamment présentes sur le plan politique et social, leurs droits doivent être respectés, et l'égalité doit se traduire par des actions concrètes.

Phrase 3 : « En conséquence, le sexe supérieur → les droits suivants de la femme et de la citoyenne. »

L'expression « le sexe supérieur en beauté comme en courage dans les souffrances maternelles » est presque un **oxymore** qui renverse l'idée traditionnelle du « sexe faible »

attribué aux femmes. En déclarant le sexe féminin « supérieur » à la fois en beauté et en courage, Olympe de Gouges renverse une hiérarchie sociale bien établie et attribue aux femmes des qualités positives à la fois physiques et morales, y compris le courage, traditionnellement associé aux hommes.

Référence à l'Être-Suprême :

La référence à l'« Être-Suprême » renvoie à une idée religieuse de la **sacralité** des droits revendiqués par les femmes. Cela donne une légitimité presque divine à la cause, en soulignant que les droits des femmes sont non seulement humains, mais aussi universels et moralement irréfutables.

Cette référence peut aussi être vue comme un **appel à la révolution** en tant que cause juste, similaire à celle des hommes.

La fin du texte offre donc une conclusion marquante, en affirmant la supériorité des femmes et leur légitimité à revendiquer leurs droits, tout en s'appuyant sur une référence morale et divine. Le terme « sexe supérieur » renverse les stéréotypes dominants et fait de la femme une figure respectée et puissante.

Conclusion :

À travers cet extrait, Olympe de Gouges utilise des procédés stylistiques efficaces — tels que la gradation, l'anaphore, le parallélisme, l'oxymore, et les répétitions — pour insister sur la légitimité de la revendication féministe et l'urgence d'une réforme des institutions. Ces figures de style, combinées à un vocabulaire juridique et solennel, renforcent l'idée que les femmes ont le droit de participer activement à la vie politique et sociale, en équilibre avec les hommes. Ainsi, la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* se veut un texte fondateur, légitimé par des principes universels et indiscutables.